

Sorry, but this page still haven't any translation.
We hope this will be fixed in the near future.

city - port Signature de la nouvelle édition de la Charte d'Amélioration des Ports (CAP)

HAROPA PORT, la Ville de Paris, l'UNICEM IDF, la FNADE IDF, FEDEREC, POINT.P, Raboni et les principaux acteurs économiques et industriels en bord de Seine et des canaux réaffirment leur engagement pour la préservation d'un environnement de qualité en signant la nouvelle édition de la Charte d'Amélioration des Ports (CAP).

Published on 23/09/2021 - Updated 6/10/2023



©HAROPA PORT

Depuis plusieurs années, HAROPA PORT, la Ville de Paris et leurs entreprises agissent pour améliorer l'acceptabilité des activités portuaires et industrielles en Île-de-France, partager et mettre en œuvre de bonnes pratiques sur leurs sites.

Une Charte d'Amélioration des Ports (CAP) pour favoriser l'amélioration continue de l'exploitation des activités portuaires et industrielles en Île-de-France

Garante d'une bonne qualité environnementale, la Charte d'Amélioration des Ports a été créée pour permettre une dynamique dans laquelle chaque initiative bénéficie à l'ensemble. Elle favorise ainsi une prise de conscience collective envers un comportement plus respectueux de l'environnement et du cadre de vie. Cette démarche repose sur la réalisation d'un audit annuel des activités et des installations réalisé par un organisme indépendant. À l'issue de l'audit et après étude des résultats, un plan d'actions est défini si nécessaire. Cette démarche proactive a permis, en dix ans, d'enregistrer une progression notable de l'état des installations et des activités portuaires comme industrielles.

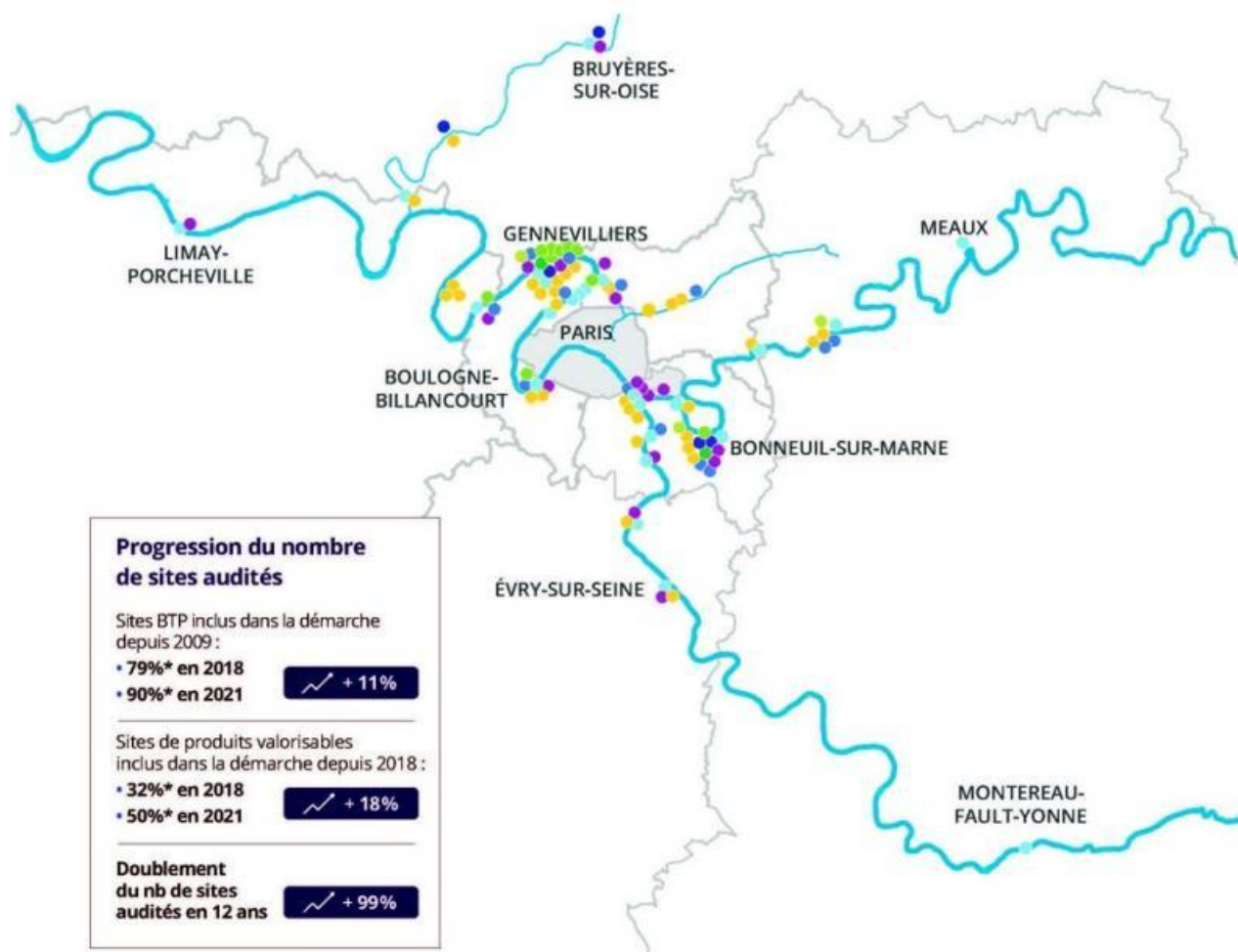
Une édition 2021 marquée par un renforcement des exigences et de la réactivité, des contrôles inopinés et un partage des résultats d'audit avec les parties prenantes

Cette année, un renforcement des exigences de CAP a été opéré pour mieux traduire l'impératif absolu de protection de l'environnement et du cadre de vie pour les activités en bord de voie d'eau (qualité de l'eau, de l'air, ou dans un contexte plus urbain, qualité de vie des riverains). De nouveaux critères d'audit, assortis d'un nouveau principe de notation plus exigeant et d'une réactivité plus importante, sont mises en œuvre. Celles-ci s'accompagnent d'un renforcement de la transparence sur les résultats d'audits accessibles au public via une carte interactive, cette année entièrement repensée.

Plus spécifiquement pour les centrales à béton, un plan d'actions conjoint avec l'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de construction Île-de-France (UNICEM IDF) et le Syndicat National du Béton Prêt à l'Emploi (SNBPE) a été adopté. Celui-ci comprend plusieurs mesures destinées à renforcer la surveillance des centrales à béton situées en bord de voie d'eau, la qualité de leur exploitation et une meilleure réactivité en cas d'incidents (signalement dans les 12h). Par ailleurs, HAROPA PORT procédera à des contrôles inopinés de ces centrales afin de vérifier la bonne tenue de leur exploitation.

Plus d'informations sur le [site internet CAP](https://www.haropaport.com/en/node/3206).

Carte CAP



- | | | | | | | | | |
|-----------------------------------|----------------------|-------------------|-----------------|------------------------------------|--------------------|-------------------------------|-----------------------|--|
| | | | | | | | | |
| Centrale de Béton prêt à l'Emploi | Transit de matériaux | Domaine portuaire | Terres polluées | Distribution de matériaux élaborés | Centrale à enrobés | Stockage et transit de ciment | Déchets non dangereux | Recyclage de matériaux de construction |



71, quai Colbert, 76600 Le Havre
+33(2) 79 18 05 00